

Certified Business Process Professional (CBPP)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous les secteurs peuvent être potentiellement concernés**

La certification CBPP s'adresse aux pilotes de processus confirmés (responsable qualité, manager qualité, auditeur...) souhaitant démontrer leurs compétences, mais aussi à toute personne chargée de mettre en place une démarche processus ou qui souhaite faire reconnaître ses connaissances en matière de processus.

Sont également concernés les consultants seniors des sociétés de conseil.

Code(s) NAF : **70.22Z**

Code(s) NSF : **310p**

Code(s) ROME : **M1402**

Formacode : **32012**

Date de création de la certification : **13/04/2015**

Mots clés : **Modélisation des processus**,
Pilote de processus,
Amélioration de la performance,
business process management,

Identification

Identifiant : **3977**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [NF EN ISO 9001:2015](#)
[Système de management de la qualité - Exigences](#)

Non formalisé :

- [Le guide de la gestion des processus - CBOK\(R\). Rédigé en anglais par l'ABPMP \(Association of Business Process Management Professional\), cet ouvrage a été amélioré au plan européen et a été traduit en français par AFNOR Editions en 2015.](#)

- **L'approche processus est un mode de management international permettant aux entreprises de piloter leurs performances.**

Norme(s) associée(s) :

- [NF EN ISO 9001:2015](#)
[Système de management de la qualité - Exigences](#)
- <https://www.iso.org/fr/standard/62085.html>

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Pour satisfaire aux attentes des clients et améliorer la qualité de services, les sociétés doivent s'adapter en permanence aux besoins clients en constante évolution et toujours plus exigeants, à un environnement

concurrentiel fort, à des impératifs de résultats, mais également à des logiques de maîtrise des risques et de bien-être des individus.

Pour structurer et répondre au mieux à ces pistes d'évolution, certaines entreprises ont opté pour le management par les processus. Dans ce cadre, la certification CBPP répond au besoin des entreprises de s'assurer des compétences de leurs pilotes de processus et de toutes personnes qui jouent un rôle dans le pilotage par les processus.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification de personnes CBPP permet aux pilotes de processus de valoriser leur expertise et leur savoir-faire en matière de management de processus.

Le pilote de processus tient un rôle essentiel au sein d'un organisme. Il supporte des objectifs transverses en lien avec la stratégie de l'entreprise. Il est en charge de la fluidité de l'organisation, de la maîtrise des chaînes d'activités et de leurs gains en efficacité et efficience. Dans son champ de compétences, s'ajoute la capacité à gérer la dimension humaine, facteur incontestable de réussite car le pilote a également pour mission d'animer et de coordonner tous ceux qui sont contributeurs aux processus, de savoir motiver et impliquer les équipes.

Il pilote, évalue et améliore en continu les processus de son organisation en cohérence avec la politique établie par la Direction.

Modalités générales

La certification CBPP est accessible après un parcours obligatoire de 5 jours de formation au Guide de gestion des processus.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

Tous publics

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La personne certifiée CBPP fait reconnaître et valorise ses compétences comme pilote de processus senior.

Elle renforce sa légitimité dans sa fonction et/ou accroît son employabilité interne comme externe en affichant son expertise.

Elle appartient au réseau des personnes certifiées.

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification de compétences permet à la société :

d'optimiser sa performance grâce à des collaborateurs compétents,
de disposer d'un levier de différenciation concurrentiel,
de motiver et valoriser ses collaborateurs éligibles en leur proposant un parcours certifiant,
de s'assurer régulièrement de la compétence de ses collaborateurs et pouvoir les faire référencer dans l'annuaire dédié à la certification de personnes.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour se présenter à la certification, il est nécessaire de répondre à l'ensemble des prérequis suivants :

Si vous justifiez d'un minimum de 2 ans d'expérience pratique dans le domaine du business Process Management (BPM), il vous sera demandé d'avoir suivi **5 jours de formation** à la préparation de la certification CBPP ou de justifier d'études universitaires dans le domaine du BPM.

Ou si vous justifiez de plus de 4 ans d'expérience pratique dans le domaine du business Process Management (BPM), il vous sera demandé d'avoir suivi **2 jours de formation** sur le « Guide de gestion des processus ».

Compétences évaluées

Cette certification permet de valider les compétences d'un professionnel des processus, présentées dans le Guide de la Gestion des Processus (éditions Afnor 2014) :

Modéliser les processus de son organisation en cohérence avec les axes stratégiques définis par la direction : structurer et représenter les activités pour représenter leur enchaînement dans une recherche de performance.

Effectuer l'analyse de processus : partant d'un processus construit, porter un diagnostic en référence à sa finalité et aux orientations stratégiques de l'organisation.

Concevoir un nouveau processus : dessiner le processus futur après analyse des activités et identification des actions à conduire.

Mesurer la performance de processus : analyser dans le temps les indicateurs ainsi que les tableaux de bord, outils indispensables pour fixer les objectifs et s'assurer ou non de leur atteinte.

Accompagner la transformation d'un processus : déterminer un paradigme nouveau (nouvelle finalité du processus), de manière à répondre à des objectifs de concurrence, de digitalisation, d'automatisation par exemples.

Identifier et conduire les actions organisationnelles induites par une démarche de pilotage par les processus.

Aligner le stratégique et l'opérationnel, c'est-à-dire analyser et mettre en œuvre les voies et moyens pour que l'action des pilotes de processus (opérationnalité) soit en cohérence avec les axes stratégiques de l'organisation (stratégie).

Piloter et coordonner les personnes en charge des actions transverses induites par une démarche de pilotage par les processus.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveaux

La validité est Temporaire

La certification est valable 3 ans. Le renouvellement de la certification à 3 ans est basé sur un suivi de l'activité de la personne certifiée dans ses activités liées au pilotage de processus.

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Centre(s) de passage/certification

- AFNOR Certification - 11
Rue Francis de Préssensé
93571 La Plaine Saint
Denis Cedex

Remise d'un certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

AFNOR Certification a délivré 30 certificats "Pilote de processus CBPA-CBPP"

Autres sources d'information

<https://certification.afnor.org/prestation/certification-de-personnes>